

Quel avenir pour les promesses du "printemps arabe" ?

L'ÉDITION 2012 DU FREEDOM FORUM, RÉUNION INTERNATIONALE ET ANNUELLE DE L'IYDU (INTERNATIONAL YOUNG DEMOCRAT UNION), S'EST DÉROULÉE CETTE ANNÉE À RABAT, EN PARTENARIAT AVEC LA KONRAD-ADENAUER-STIFTUNG, DU 12 AU 12 JUILLET.

Un an après ce que l'on est venu à appeler le « printemps arabe », l'heure d'un nouveau bilan a sonné. Ces différents événements, après être apparus comme une formidable promesse aux yeux de ceux qui en ont été les acteurs, doivent aujourd'hui faire l'objet d'une analyse critique. Où en est-on aujourd'hui au niveau des promesses offertes par le printemps arabe ? Le Maroc occupant une position particulière au sein de la région avec une réforme constitutionnelle rapidement proposée par son régent Mohammed VI, quel rôle peut-il jouer dans ce nouvel ensemble que forme le monde arabe « post-printemps » ? Doit-on parler de modèle ou d'illusion quant à ces transformations ? Quel bilan peut-on tirer de cette expérience tant au niveau du Maroc qu'au niveau des autres pays du monde arabe ?

C'est à l'occasion du Freedom Forum organisé par l'International Young Democrat Union (IYDU) qui s'est tenu du 12 au 15 juillet 2012, à Rabat, que ces problématiques ont été abordées. Deux grands thèmes furent au cœur du cycle de conférence, « Le Maroc, un engagement pour des réformes démocratiques » et « Tenir les promesses du Printemps Arabe » ; thèmes sur lesquels une série d'intervenants de choix ont accepté d'intervenir. On peut notamment noter l'intervention du Chef du Gouvernement, Abdelillah Benkirane, lors de l'ouverture de la conférence.

Le Maroc : un engagement pour une réforme démocratique

Lors du premier jour de conférence, le Maroc a été à l'honneur en tant que pays d'accueil mais également du fait de sa particularité au sein de la région. Moins touché en comparaison par les mouvements de contestation, le pays a connu une série de transformations fondamentales, aboutissant à la promulgation d'une nouvelle Constitution, le 1^{er} juillet 2011.

En consacrant un certain nombre de principes démocratique (séparation des pouvoirs, interdiction de porter atteinte aux droits de l'Homme, droit à la vie...), cette Constitution marque une nouvelle étape du processus de transition démocratique marocain, déjà entamé en 1962 avec la première Constitution du Maroc indépendant et marqué par l'interdiction du parti unique et le rôle indéniable de la presse d'opposition. Déjà à l'époque du protectorat français, la presse était un des outils principaux de la lutte contre la colonisation. Du fait de ces différents éléments, la société civile marocaine semble être emprunte d'une certaine tradition démocratique. C'est l'existence de cette tradition qui serait à l'origine de sa proximité avec l'Union Européenne, d'après Eneko Landaburu, ambassadeur de l'Union Européenne au Maroc. En effet, le Maroc a été le premier pays du sud de la Méditerranée à bénéficier du « statut avancé », symbole de la spécificité de la relation entre l'UE et le Maroc ; une relation qui doit aujourd'hui se doter d'outils pour donner vie à ce « statut avancé » et aller plus loin que la simple coopération économique pour créer une vé-

ritable communauté de valeurs. En raison de ces deux éléments, un processus démocratique ancien et une relation particulière avec l'UE, mais également en raison de sa bonne situation économique (une inflation faible, un chômage en baisse et un PIB croissant), le Maroc apparaît comme une véritable exception régionale. Cette « maturité » dont fait preuve le pays se retrouve également dans la façon dont le « printemps arabe » a touché la société. Selon le Dr. Abdelhak Azzouzi, président du Centre Marocain Interdisciplinaire des Etudes Stratégiques et Internationales, contrairement à ses voisins, le « printemps marocain » s'est traduit par un pacte politique entre les décideurs et la société civile, permettant ainsi, par le biais de la concession, de protéger les intérêts de l'Etat en évitant des mouvements de contestation d'une ampleur plus grande.

Force est donc de constater que le Maroc constitue aujourd'hui une véritable exception dans le monde arabe. Un an après la promulgation de la nouvelle Constitution, si l'on en reste à la l'esprit de la Constitution, le Maroc semble être bien engagé sur la voie de la démocratisation. La question de la pratique constitutionnelle reste pourtant toujours ouverte. On peut, en effet, s'interroger sur la compatibilité entre les nombreuses prérogatives royales, notamment son pouvoir de dissolution des deux Chambres du Parlement au titre de l'article 51, et le principe démocratique.

Tenir les promesses du « printemps arabe »

Le deuxième jour a été consacré aux autres pays du Maghreb et plus particulièrement au bilan de leurs expériences électorales, conséquences du « printemps arabe ». Alors que l'Egypte, la Libye et la Tunisie ont connu leurs premières élections libres « post-révolutionnaires », la question de savoir si le « printemps » a tenu ses promesses vient à se poser.

Malgré des différences importantes entre ces trois révolutions, et de façon plus générale entre ces trois pays, et le caractère très récent de ces événements, quelques gran-

des lignes communes peuvent être mises en évidence. Face à l'organisation des premières élections libres et transparentes, les sentiments sont mitigés. Dans le cas de l'Egypte et de la Tunisie, on peut même parler d'espoirs déçus. En effet, les élections y ont porté au pouvoir des mouvements politiques conservateurs islamiques (les partis Parti de la Liberté et de la Justice et Parti Al-Nour en Egypte et le Parti Ennahda en Tunisie), faisant émerger des craintes quant à une islamisation poussée de la société. La popularité de ces mouvements s'expliquerait par un manque d'éducation politique de la population (un manque n'ayant pas pu être comblé pendant la période de transition entre la chute du régime et les élections) et par une faiblesse des mouvements libéraux face à une mouvance islamique organisée et unie, profondément ancrée dans la société civile. Paradoxalement, le cas libyen a créé la surprise. Alors que la Libye est connue pour être un des pays les plus conservateur et les plus religieux du monde arabe, les élections du 8 juillet ont donné la majorité à la coalition libérale, dite des Forces Nationales Alliées.

Quelques soient les résultats, ces élections ont permis à ces pays de s'engager sur la voie de la transition démocratique ; soit une première étape dans la réalisation de leur potentiel inexploité. Du fait du caractère récent de ces événements, des conclusions définitives seraient prématurées : il faut attendre la consolidation progressive de ces nouveaux Etats, la mise en place de nouvelles Institutions et la constitution d'un nouveau cadre juridique garantissant l'état de droit. En effet, le principal danger auquel ces pays sont confrontés aujourd'hui, est celui du mouvement « contre-révolutionnaire » : plus la phase transitoire est longue, plus le risque de l'enlisement du processus augmente. On ne peut donc qu'espérer une transition rapide.

Au terme de ce cycle de conférences, une idée s'impose : le monde arabe est aujourd'hui à un croisement de son histoire, dans laquelle le Maroc a un rôle fondamental à jouer. S'il ne faut pas tomber dans les dangers de la modélisation de l'exemple

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.

MAROC

MARIE-CHRISTINE ROUX

Juillet 2012

www.kas.de/marokko/fr/

www.kas.de

Marocain, le pays du fait de sa spécificité pourrait faire office de guide dans un contexte régional en quête d'une nouvelle stabilité. Les sentiments mitigés quant aux résultats du « printemps arabe » dans les différents pays ne doivent pas faire place au fatalisme : le terme de transition indique bien qu'il s'agit d'un « état intermédiaire, d'un passage graduel d'un état à un autre », tout espoir est donc encore permis.